



ADHESION

Formulaire d'adhésion au **Club des Motards qui Roulent en Jaune**

Adhérer à l'association CMRJ c'est d'abord la soutenir et lui permettre d'exister.

Cela vous permet également de bénéficier d'avantages sur les activités proposées, de vous investir dans la vie de l'association, et selon la philosophie moto du CMRJ, de découvrir et de promouvoir d'autres approches de la pratique de la moto, quelque soit votre type de moto et votre expérience. En adhérant vous vous engagez à participer activement à la vie de l'association.

L'adhésion est renouvelable le 1^{er} janvier de chaque année.

Le montant de la cotisation est fixé par le Conseil d'Administration, il est pour 2016 de :

20 € pour une personne / 30 € pour une adhésion « couple » / 10 € pour un renouvellement

Pour adhérer : avoir minimum 18 ans, remplir le présent formulaire d'adhésion et nous le renvoyer accompagné d'une photo, de la Charte signée et de la cotisation (par chèque de préférence, à l'ordre du CMRJ).

Il n'est pas nécessaire de posséder une moto pour adhérer au CMRJ !

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

Adresse email :

Marque moto : Modèle moto :

Date Permis moto :

Adhésion : simple

couple

Si adhésion couple, merci de remplir 1 formulaire par individu, et d'indiquer ici les nom et prénom de « l'autre moitié » :

Nom : Prénom :

J'autorise le CMRJ à diffuser les photos ou vidéos me concernant et renonce ainsi à toute poursuite pour droits à l'image

J'autorise le CMRJ à communiquer mon n° de téléphone et mon adresse email aux autres adhérents de l'association

J'ai lu la CHARTE du CMRJ.

Il est préférable pour chaque adhérent d'avoir un compte Facebook afin de favoriser sa propre information et les échanges avec les autres adhérents.

Le Conseil d'Administration de l'association se réserve la possibilité d'exclure un adhérent (sans remboursement de cotisation) en cas de comportement allant gravement à l'encontre de la Charte.

SIGNATURE :